

Programme de rachat d'un maximum de 25 000 actions propres

Communiqué de presse – De l'administrateur unique

Information réglementée

Embargo jusqu'au 23/05/2022 – 18h00



EN SAVOIR PLUS:

WWW.MONTEA.COM/FR



MONTEA
SPACE FOR GROWTH

Montea annonce aujourd'hui sa décision de lancer un programme de rachat d'un maximum de 25 000 actions propres.

Montea annonce que le conseil d'administration de son administrateur unique a décidé de lancer un programme de rachat d'actions propres pour un maximum de 25 000 actions propres, dans les limites de l'autorisation de rachat d'actions accordée par l'assemblée générale du 9 novembre 2020. Il a été décidé de prévoir un montant maximal de € 2 700 000 pour ce programme de rachat.

Le programme de rachat a pour but de réaliser des plans d'achat d'actions et d'options sur actions en faveur des dirigeants et des employés de Montea et de permettre de les proposer à nouveau à l'avenir.

Le programme de rachat se déroule le 24 mai 2022 au 30 juin 2022 ou jusqu'à ce que le nombre d'actions fixé ait été racheté.

Le programme de rachat sera mis en œuvre conformément à la procédure « safe harbour » prévue par le Règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (Règlement sur les abus de marché) et le Règlement Délégué (UE) 2016/1052 de la Commission du 8 mars 2016 complétant le Règlement sur les abus de marché. L'exécution du programme de rachat sera faite par un intermédiaire indépendant qui aura un mandat discrétionnaire pour exécuter le rachat. Par conséquent, les rachats peuvent avoir lieu aussi bien en période ouverte que fermée.

Montea informera le marché de l'évolution du programme de rachat conformément à la réglementation en vigueur.

DÉCLARATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 37 DE LA LOI SIR.

Conformément à l'article 37, §2, quatrième alinéa de la Loi SIR juncto l'article 8 de l'AR SIR, les opérations envisagées par la société doivent être notifiées à la FSMA, et les données y afférentes doivent également être rendues publiques, si certaines personnes, telles que spécifiées à l'article 37, §1 de la Loi SIR, agissent directement ou indirectement comme contrepartie dans ces opérations ou peuvent obtenir un quelconque avantage de nature patrimoniale à l'occasion de l'opération.

Par ce communiqué de presse, il est annoncé que les personnes suivantes pourront bénéficier de la décision de l'administrateur unique de lancer le programme de rachat puisqu'ils seraient bénéficiaire des plans d'achat d'actions et d'options sur actions dont l'exécution est rendue possible par les actions rachetées dans le cadre du programme de rachat :

- M. Jo De Wolf, en tant qu'administrateur de l'administrateur unique de la société et dirigeant effectif ;
- M. Jimmy Gysels, en tant que dirigeant effectif ;
- Elijarah BV, représentée par Els Vervaecke, en tant que membre du management exécutif.

Les plans d'achat d'actions et d'options sur actions ont pour but de renforcer la participation active des dirigeants et des employés et de perpétuer ainsi la continuité des dirigeants et des employés de Montea. Le programme de rachat prévu est donc dans l'intérêt de la société et s'inscrit dans la stratégie d'entreprise.

Ces détails seront également expliqués dans le rapport financier annuel de l'exercice 2022 et dans le rapport du commissaire aux comptes, conformément aux dispositions légales applicables.

MONTEA « SPACE FOR GROWTH »

Montea SA est une société immobilière réglementée publique sous droit belge (GVV/SIR) spécialisée dans les ensembles logistiques et semi-industriels situés en Belgique, aux Pays-Bas, en France et en Allemagne. L'entreprise est un acteur de référence sur ce marché. Montea offre à ses clients l'espace – au sens propre – dont ils ont besoin pour croître, sous la forme de solutions immobilières souples et innovantes. La société crée ainsi de la valeur à l'intention de ses actionnaires. Au 31/03/2022, le portefeuille immobilier représentait une superficie totale de 1.712.561 m², répartie sur 84 sites. Montea SA est cotée depuis fin 2006 à la bourse Euronext Brussel (MONT) et Euronext Paris (MONTP).

CONTACT PRESSE

Jo De Wolf | +32 53 82 62 62 | jo.dewolf@montea.com

PLUS D'INFO

www.montea.com

